

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 JUIN 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 juin 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 87 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 22 juin 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, ~~M. DE PUYT~~, M. MANDERLIER, ~~M. LECOCQ~~, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Permettez-moi, avant de commencer nos travaux, d'excuser le retard de notre Bourgmestre qui devrait nous rejoindre d'ici quelques instants ; excuser l'absence de M. Jacques DE PUYT et de Mme Catherine HOQUET et les retards de Mme Savine MOUCHERON et de M. LECOCQ. Les procès-verbaux des Conseils communs Ville-CPAS et du Conseil communal du 24 mai dernier sont ici sur la table et sont à votre disposition. Il y a lieu de faire voter l'urgence pour le 24^{ème} point bis : Manège de Sury, rue des Droits de l'Homme - principe de l'acquisition par la procédure accélérée. Pas de problème ? Merci. Le point remis est le 2^{ème} objet - 1).

La séance à huis clos est ouverte avec 36 présents.

Sont absents : M. DI RUPO.

MM. MILLER, DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, Mmes MOUCHERON, JOB, HOCQUET, M. BRESART.

1^{er} objet : Personnel administratif. Audition d'une employée d'administration. GRH
HH/PA/4476

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Le 1^{er} point appelle l'audition d'une employée d'administration ; son représentant est-il là ? Son représentant, ni la personne n'étant présent, nous acterons évidemment au niveau du procès-verbal que ces personnes ne se sont pas présentées, en tout cas l'intéressée a fait parvenir un certificat médical, elle devait se faire représenter mais celui-ci n'étant pas présent, nous passons à notre séance plénière.

La séance publique est ouverte avec 36 présents.

Sont absents : M. DI RUPO.

MM. MILLER, DE PUYT, LECOCQ, LAFOSSE, Mmes MOUCHERON, JOB, HOCQUET, M. BRESART.

2e Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation et du stationnement - N6 - Nimy – Mons - Avenue de la Joyeuse Entrée et chaussée de Maubeuge. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Nimy. Route d'Ath. Création d'un passage pour piétons et réservation d'emplacements de stationnement pour les bus du TEC. GEP 6002/NI/5

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Réglementation de la circulation (véhicules 5T) - Mons et Saint-Symphorien. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Réglementation de la circulation - Rue de Bertaimont à Mons. GEP 6002/28

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Cité Morette à Flénu. GEP 6002/FL/96

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Création d'une zone résidentielle - Quai des Otages à Mons – Résidence des Grands Prés. GEP 6002/408

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci bien. J'ai lu donc qu'il y aura au Quai des Otages, 132 appartements dans l'ancien Hôpital Pont-Canal, ce sera considéré d'ailleurs comme une zone résidentielle. Lors de la Commission préparatoire au Conseil, j'ai demandé s'il y aura des logements sociaux, il m'a été répondu que non mais qu'il y aurait des logements moyens. Je regrette un peu cet état de choses, on a vu ce que donnait la séparation des classes sociales et on a beau dire qu'il faut un brassage de populations, je vois que quand on peut le faire, on ne le fait pas. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Comme je pense, il vous a été répondu en Commission, c'est un projet privé, d'un investisseur privé et donc, c'est vrai que ce dernier a préféré construire des appartements dits moyens même si on peut peut-être remarquer que c'est dommage qu'il n'y ait pas de social mais on ne peut pas imposer à des privés de construire tel type d'appartements. Moyennant ces informations, point f) qui, je rappelle, concernait la création d'une zone résidentielle au niveau de la réglementation de circulation. A ce niveau-là, pas de soucis pour le point f) ?

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un passage pour piétons - Chaussée de Maubeuge à Ciplu. GEP 6002/CI/11

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues des Caches et Jacques de Guise à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation - Sentier sans nom à Obourg. GEP 6002/OB/OD

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Création d'un passage pour piétons - Place des Martyrs à Mons. GEP 6002/241

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement - Rue de l'Argilière à Flénu. GEP 6002/100

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

l) Réglementation de la circulation - Rue Pierre Hennebert à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/18

REMIS

m) Création d'un emplacement PMR - Allée des Bouleaux à Mons. GEP 6002/389

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

3e Objet : Subventions directes et indirectes accordées par la Ville à l'ASBL Beatles Day en 2011. Culture 6361 (6350)

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

4e Objet : Subsidés accordés en 2011 à la Compagnie Enchantée. Culture 6504(6350)

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

5e Objet : Autorisation d'ester en justice pour le recouvrement de courses d'ambulances impayées (juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 2009). Contentieux RECPFAC/AN

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Le nombre de trajets en ambulance impayé est inimaginable et encore, c'est seulement pour 6 mois. Comment en arrive-t-on à ce nombre ? Alors, je me demande, nous nous demandons : on n'envoie pas de rappel ? Ou les gens se donnent-ils le mot ? Il est donc tout à fait justifié d'ester en justice et encore, on peut dire qu'on n'a pas encore relevé les trajets en 2010. Donc, je ne sais pas ce que ça va donner en 2010 évidemment.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Madame. M. HAMBYE, sur le même sujet ?
M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'était la même chose, constater qu'on est en 2011 et on fait du recouvrement pour des factures de 2009. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On va vous expliquer la procédure, M. l'Echevin des Finances.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'avais demandé la parole !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je ne vous avais pas vu, M. VISEUR. Vous n'avez pas levé votre doigt tout à l'heure...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais non, j'étais caché par mes voisins...

Effectivement, ce n'est pas anodin ce point-là parce que c'est vraiment un point qui dénote de la mauvaise administration de la Ville de Mons. Donc, on va réclamer en 2011 des courses d'ambulance de 2009. Tout le moins, il y en a 7 à 8.000 euros d'impayés tous les mois, même plus de 9.000 euros, donc ce ne sont pas des petites sommes. Et, on se décide à le faire maintenant mais on constate en même temps que de toute façon, de janvier à juin, c'est déjà prescrit, c'est trop loin, c'est irrécouvrable, ça fait 37.000 euros qu'on peut passer au bleu parce que c'est déjà la prescription. Et surtout, c'est la première fois qu'un point comme ça passe au Conseil communal. Or, pour avoir le droit d'aller en justice, ça doit passer au Conseil communal, ça veut donc dire que toutes les années précédentes, il n'y a pas de raison que tout le monde ait payé ses courses d'ambulance et donc on n'a jamais poursuivi personne. Cela veut dire qu'on a mis en irrécouvrable sans essayer d'aller en justice environ, si je me base sur l'année 2009, mais je suppose que c'est à peu près la même chose chaque année, c'est quelque chose comme 70-80.000 euros qu'on passe en irrécouvrables, perdus sans avoir essayé de les récupérer. Cela, je trouve quand même alors qu'on sert les cordons de la bourse dans tous les coins, qu'on laisse des impayés comme ça dormir, enfin, oui, je vois qu'on se réveille maintenant mais enfin, bon, alors, je ne sais pas à qui c'est dû, peut-être que M.

BEUGNIES va se mettre une fleur à la boutonnière et dans ce cas-là, je le félicite mais enfin, ce n'est pas lui le premier échevin des finances, en tout cas, du MR et avant tout ça a été perdu faute de bonne administration.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. VISEUR. Pour les explications concrètes, je vais céder la parole à notre Echevin des Finances, merci M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, effectivement, il y avait toute une série qui était portée en irrécouvrables. Dans cette série qui est portée en irrécouvrables, il y a des gens aussi qui ont changé d'adresse, etc. il y en a pas mal et ceux-là ont été portés directement en irrécouvrables. Mais pour les autres, la prescription est de deux ans et pour éviter justement qu'il y ait une prescription de deux ans, le Collège a lancé un marché et vous pouvez constater qu'il y a un avocat, je ne vais pas citer son nom, mais qui a eu le marché et maintenant, systématiquement, les personnes qui ne paient plus leur course d'ambulance sont d'abord il y a une procédure à l'amiable qui se fait et puis si la procédure à l'amiable ne porte pas ses fruits, systématiquement, on lance une assignation devant les tribunaux. On a lancé un marché, il y a un avocat qui a été désigné précisément pour éviter cette prescription de deux ans et maintenant, systématiquement, les personnes après une procédure à l'amiable sont poursuivies.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord qu'on le fasse maintenant, il est temps mais...

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Donc, le Collège a lancé un marché de services rien que pour ça et il y a un avocat qui a été préposé à cette poursuite systématique, après la procédure à l'amiable.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Est-ce qu'il y a des répliques ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je l'avais dit, c'est très bien de le faire maintenant, mais c'est vraiment regrettable que pendant des années, l'Administration n'ait rien fait du tout quand même. On va voter oui pour le point puisque, enfin, on va le faire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ok, pour le point 5.

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

6e Objet : Personnel communal non enseignant – Modifications des statuts administratif et pécuniaire suite au Pacte pour une fonction publique solide et solidaire. GRH/ML

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Voilà, il s'agit du personnel communal non enseignant. Ici, j'ai envie, après ce qu'on vient de dire au précédent numéro, j'ai envie de vous décerner une note positive pour l'idée du reclassement, pour raisons de santé. Le bien-être au travail a une grande importance et quand un agent ne peut garder la place qu'il occupe

car elle lui cause trop de problèmes, le muter, quand c'est possible, paraît une solution adéquate. Vous rejoignez ainsi la pensée de Groen qui, en Flandre, s'insurge contre les politiques qui ferment les yeux et qui s'en tiennent souvent aux paroles. Ici, point de parole seulement mais des actes. Bravo.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Depuis les années 80, il existe une Commission de reclassement au sein de la Ville de Mons et régulièrement cette Commission se retrouve sous la présidence de l'Echevin DARVILLE et encore il y a quelques jours, je pense, vendredi dernier, nous en avons eu une pour trois agents communaux que nous avons su et que nous pourrions recaser dans différents services communaux. Donc, ça existe depuis des années et je pense que c'est important de le faire comme ça. Merci Mme MERCIER.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

7^e Objet : Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons – Assemblée générale le 29.06.2011 – ordre du jour – Approbation des points 1 à 8. Gestion f.CISM/AG/29.6.11

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Brièvement, d'abord pour dire que l'avenir de cette intercommunale donc - Santé des cantons de Mons - n'est certainement pas assuré, d'après ce qu'on a eu comme indications en Commission, il y a de moins en moins d'affiliés et la contribution ne suffit pas à payer les frais, sauf exceptionnellement en 2011 parce qu'on l'a augmentée pour un an mais et alors la deuxième chose que je voulais dire, nous allons nous abstenir puisque nous ne sommes pas représentés dans cette intercommunale et donc c'est le motif de notre abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. MANDERLIER, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, WAELPUT, HOUDART

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 17^{ème} annexe

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est pour le 7 que je voudrais revenir en arrière. Quand on a eu la réunion avec la Directrice, elle a bien rappelé qu'on avait seulement l'Assemblée Générale demain. Donc, c'est le 29, demain, mais bon, c'était suffisamment

clair, ce qu'elle a dit donc voilà. C'est vrai que quand je peux expliquer ce qui se fait au Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons, je le fais et c'est pourquoi nous disons oui, voilà.

8^e Objet : Motion visant à rappeler le soutien au devoir de Mémoire et son opposition à toute loi générale d'Amnistie. Cabinet du Bourgmestre

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Mme la Présidente, chers collègues, vous le savez puisque, en tant que Députée wallonne et communautaire, vous avez voté à la fois au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française, enfin Fédération Wallonie-Bruxelles cette proposition de résolution qui suit la proposition de loi visant à organiser en fait une loi d'amnistie générale et donc l'idée, c'est d'avoir une motion qui pourrait appuyer à la fois le positionnement au niveau wallon et au niveau de la Communauté française vis-à-vis du fédéral pour qu'on soit, je dirai, tous bien d'accord qu'on garde cette nécessité d'avoir ce devoir de mémoire qui est organisé d'ailleurs au sein d'autres villes tout au long de l'année civile par rapport aux dates importantes qui commémorent les atrocités de la guerre et donc voilà, je voulais absolument souligner cette motion. Je sais qu'on a toujours ce questionnement par rapport à une motion au niveau d'un Conseil communal, quel est son rôle par rapport aux autres instances, mais je pense que c'est tellement important de revenir surtout quand on entend les différents propos teintés de négationnisme dans les journaux et ailleurs, qui émaillent notre quotidien beaucoup trop souvent en ce moment. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER je vous cède la parole.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Toutes ces histoires font partie de mes souvenirs, je suis né un petit peu avant la guerre et papa, qui était un ancien militaire, était dans la résistance ici dans la région et j'ai vécu, avec ma sensibilité d'enfant, sa vie qui n'était pas particulièrement gaie à ce moment-là. De nombreuses fois on est venu à la maison, je me rappelle un jour puisque on essayait d'avoir des pommes de terre pendant la guerre et papa travaillait dans un champ où on cultivait des pommes de terre et un de ses amis de l'armée blanche est venu à la maison et alors il nous a dit : où est-ce qu'il est Alfred, j'ai entendu la conversation, je suis arrivé le premier dans ce champ de pommes de terre et j'ai dit à papa « sauve-toi parce que les allemands vont venir te chercher ». Alors, quand on me parle maintenant d'amnistie pour des gens qui ont mis des tas de familles dans vraiment la peur, dans la course pour se sauver dans toutes les directions, et bien je ne suis pas content, je ne suis pas d'accord !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est le soutien au devoir de Mémoire et son opposition à toute loi générale d'Amnistie. Donc, je pense qu'il est important, comme on l'a souligné, de perpétuer un devoir de mémoire pour éviter l'oubli de faits dramatiques et marquants de notre Histoire, qui reste une menace pour notre démocratie et rappeler qu'en 2014 on fêtera le 100^{ème} Anniversaire du début de la Première Guerre et ce devoir de Mémoire est très important et surtout pour les générations futures et en tant qu'Echevine de l'Education, je ne peux évidemment que m'associer à ce devoir de Mémoire et pour ma part mais aussi évidemment pour le Collège, c'est vraiment quelque chose d'important et auquel nous sommes fort attachés. Voilà, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Rénovation sélective des façades – Travaux – Approbation des conditions du marché. 3e/5^e E/2011/CONV/Façades/OS

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

10^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Création d'un Centre de Design – Travaux de restauration et d'aménagement de l'ancien Couvent des Carmes déchaussés, ancienne caserne Major Sabbe. Détermination du mode de passation, approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative et approbation des conditions de marché. **SOUS RESERVE** 3e/5^e E/2011/CONV. DESIGN-MESS AB

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

11^e Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouvertures de classes maternelles communales « dites d'été » au 10/05/2011. 8e/1^e 64

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : L'école du Centre, c'est l'école de la Place de St-Denis à Obourg parce que... c'est la rue des Ecoles ou c'est autre chose ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : St-Denis, rue Brisée. C'est la rue Brisée.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ah bon, d'accord, c'est là où il n'y avait qu'une classe ? Ou c'était l'autre ? C'est sur la Place de St-Denis qu'il n'y avait qu'une classe ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Place St-Denis, c'était une classe individuelle comme ça existe d'ailleurs ailleurs. Place de la Brisée, il y avait un emploi et demi et puis cette ouverture de classe. Ce sont des petites structures maternelles. Il y a deux écoles à St-Denis.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Qui n'ont qu'une classe ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Cela fluctue en fonction de la population scolaire, on peut commencer avec une classe et puis arriver à un et demi, voire deux. Cela dépend de l'ouverture de classes, à des périodes qui sont définies dans le décret.

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

12^e Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 19.816,87€ destiné à financer : Travaux d'aménagement à l'école du Centre à Obourg . Gestion f. 8177

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

13^e Objet : Octroi de provision pour menues dépenses – Service GRH – Relations sociales.
GF

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

14^e Objet : PV de l'encaisse du Receveur communal au 31.12.2010. GF

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

15^e Objet : Révision partielle du PCA n° 3 de Jemappes – Adoption provisoire du projet. Aménagement Territ. et Permis UR2011/PCA3 Jemappes

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est au niveau du puits 28, c'est un puits qui a été ouvert en 1907, il faisait partie des 20 puits en activité au 19^{ème} siècle à Jemappes et c'est le dernier puits qui a été fermé à Jemappes en 1959. Il appartenait au charbonnage des Produits de Flénu. Alors, nous soutenons à 100% je dirai la modification et la révision du plan communal d'aménagement mais nous réitérons notre souhait d'avoir une harmonisation maximum et nous avons déploré que sur la Place de Jemappes, dans l'avant-projet, j'avais vu qu'il y avait 4 arbres alors, il paraît que je me suis mal fait comprendre parce que dans le dernier projet il n'y en avait plus qu'un, toujours est-il que nous demandons au Collège, très respectueusement, de veiller à arboriser au maximum cet environnement de Jemappes. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Seriez-vous l'échevin des arbres ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mais, je suis un peu surpris cher collègue, parce que nous sommes ici à l'avenue de la Faïencerie et vous me parlez de la Place de Jemappes, donc ... Vous extrapolez....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, répondez par rapport au point n° 15.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mais, je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est que pour ce qui concerne le projet de rénovation urbaine du cœur de Jemappes, le projet a déjà fait l'objet d'un accord du Conseil communal. Comme je l'avais déjà dit à notre cher collègue Guillaume HAMBYE, entre l'avant-projet qui était soutenu par le Collège et je dirai l'approche qui a été retenue in fine par le Conseil, il y a eu une série de réunions de concertation avec l'ensemble

des riverains et notamment les commerçants. Il a fallu arbitrer entre le souhait du Collège de démultiplier le nombre d'arbres et d'équipements urbains et je vois que vous souteniez alors la position du Collège et le souhait des commerçants notamment de maintenir une activité significative à Jemappes. Bon, je ne doute pas un seul instant que vous êtes sensible également à la position des commerçants qui font vivre le cœur de Jemappes, on a essayé de trouver un compromis, ça me semble être une bonne solution. Quant à ce projet-ci qui est inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour, je vous remercie de votre soutien, c'est un projet qui est important puisqu'il devrait permettre d'aménager ce qui constitue l'une des dernières réserves foncières importantes de Jemappes et contribuer à la rénovation du quartier, donc je pense qu'il est important qu'on puisse se rassembler tous et toutes sur ce type de dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est un dossier que j'ai lu assez attentivement et je crois que le projet est effectivement un projet qui est bien ficelé donc on soutient mais la question qu'on se posait, on est là vraiment sur des puits de mine, est-ce qu'on a vraiment toutes ses assurances quand on va mettre là-dessus des immeubles à appartements que ça ne va pas bouger, c'est ma seule crainte, sinon le dossier il est très bien.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin ? M. HAMBYE, vous voulez encore ajouter quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sur la carte postale de 1935, vous avez une double haie verte de 80 cm, en 1935, j'attire votre attention, une haie je dirai, à mon avis, de charmes et après vous avez le puits 100 m plus loin, donc déjà il y avait un souci d'arborisation à l'époque où il y avait une activité industrielle. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : La connaissance de M. HAMBYE est remarquable.

Simplement pour répondre à M. VISEUR, c'est un aspect qui a été étudié dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales qui a analysé la qualité du sol et du sous-sol et qui a laissé apparaître qu'il n'y avait pas de difficultés à cet endroit-là précisément en tout cas, mais je rappelle quand même qu'on est à un endroit particulier du site. On n'est pas au cœur du puits 28, on est vraiment le long de l'avenue de la Faïencerie, ce qui est encore un peu différent.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

16[°] Objet : Etablissement de rapports urbanistiques et environnementaux (RUE) relatifs à la mise en œuvre de plusieurs zones d'aménagement communal concerté (ZACC) – Mission d'auteur de projet pour l'établissement de RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC n° 41 à Cuesmes – Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2006.930.302.03/TO

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

17^e Objet : Mons. Revitalisation urbaine de la Place du Manège – constitution de la garantie Loi Breyne par le promoteur. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

18^e Objet : Mons. Ilot de la Caserne Léopold. Protocole d'accord portant sur l'évaluation et fouille archéologique. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

19^e Objet : Flénu. Avenue du Champ de Bataille, 415 – appartements, surface commerciale et garages – procédure de vente – accord de principe. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

20^e Objet : Calva de Jemappes. Constitution d'un Comité de Gestion. Régie foncière RF/RR

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit du Calva de Jemappes, constitution d'un comité de gestion. Alors, quand j'ai vu qui faisait partie de ce comité de gestion, on y trouve des associations socialistes comme le PAC, les Pensionnés Socialistes et je n'ai aucune objection à ça mais je regrette qu'il n'y ait pas d'associations du monde chrétien alors que le MOC en particulier est assez actif sur Jemappes et qu'il ne soit pas associé à ce comité de gestion du Calva de Jemappes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, je vous cède la parole.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Mme la Présidente. M. VISEUR, j'ai écrit à toutes les associations de Jemappes et ce sont les seules que j'ai reçues. Moi, il n'y a pas de problème, s'ils veulent venir, c'est encore possible.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ca va.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Donc la constitution de comités de gestion, c'est valable pour tous les Calvas. Donc, dans tous les Calvas, toutes les associations locales sont consultées, il y a eu d'ailleurs une réunion sur place qui a été faite avec des comités des associations locales.

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

21^e Objet : Vente d'un garage sis à Obourg, rue de la Station n° +28, cadastré section B partie du 213P. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

22° Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (8ème série).
Cellule Patrimoine RF/NS

23° Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3ème division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (5ème série).
Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : 22 et 23 pour faire des économies ! Simplement, au point 19 nous avons donc une expertise qui est faite par le Receveur de l'Enregistrement du 2 février 2011, aux points 22 et 23, on a des versions différentes et donc on ne va pas y revenir, nous estimons que comme la circulaire ministérielle l'impose, tout acte de vente, sous quelque forme que ce soit, doit recueillir l'aval du Receveur de l'Enregistrement, nous sommes à 86 euros du mètre et donc, nous ne sommes pas satisfaits, nous estimons que ça vaut bien 300 euros et donc nous dirons non pour les points 22 et 23. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et comme d'habitude, pour les mêmes raisons, nous, on s'abstient pour les points 22 et 23.

L'Assemblée passe au vote du point 22 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, WAELPUT, HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 32^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 23 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, WAELPUT, HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 33^{ème} annexe

24^e Objet : Tunnel de liaison Palais de Justice. Approbation de l'acte et convention annexe.
Cellule foncière CF/RB

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci. Pour le 24, nous nous demandons, au CdH, s'il était bien utile de faire ce tunnel de liaison qui nous paraît tellement onéreux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est une décision du Ministre de la Justice, suite à l'évasion de M. Dutroux et c'est vrai que quand on voit qu'il n'y a plus d'argent pour payer les huissiers d'audience, quand on voit qu'il n'y a plus d'argent pour payer les avocats qui assurent les permanences addus maintenant dès qu'une personne est inculpée au trou, dès qu'elle est prise, mise en prison, privée de liberté. Dès qu'une personne maintenant est privée de liberté, il y a des avocats qui doivent intervenir, il n'y a pas d'argent pour les avocats ! On ne nomme plus les magistrats parce qu'il n'y a pas d'argent et le Palais de Justice d'Anvers a coûté 10 milliards alors qu'on avait annoncé un budget de 5 milliards. C'est la Régie des Bâtiments, c'est l'absence totale de gestion, pour nous, ça nous semble complètement... Mais à cause de cette liaison, il faut refaire effectivement tout l'égout de la rue de Nimy et là maintenant on nous a annoncé un an de travaux. Moi, je veux bien mais un an de travaux, moi, je ne sais pas s'il y a un accord avec Ambroise Paré pour envoyer en soins palliatifs les commerçants montois mais un an de travaux, c'est hallucinant, pour nous. Voilà. C'est donc le Ministère de la Justice, il y a un accord au niveau de la Régie des Bâtiments et nous, nous nous abstenons.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je rappelle juste que le point 24 concerne l'approbation de l'acte de convention annexe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

4 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

ADOPTE - 34^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je tiens à saluer l'arrivée du Baron Duesberg qui vient d'arriver dans la salle.

24^e Objet bis : Par Urgence. Mons – Manège de SURY, rue des Droits de l'Homme – Principe de l'acquisition par la procédure accélérée – art. 335 § 3 de la Loi-Programme du 22.12.1989.
Cellule foncière RF/MDB

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci bien. Il s'agit du Manège de Sury, j'ai déjà dit ce que je pensais du Manège de Sury, beaucoup de bien, souvenez-vous. Mais, j'y reviens car j'apprends par le dossier mis à notre disposition que le prix à payer sera de 420.000 euros et il semble que ce soit le Manège qui s'en chargera. Outre que je me demande où il va aller chercher cette somme, à moins qu'il ne soit subsidié aussi par plus centrale que lui, je me dis qu'il pourrait bien alors aider Mons-Divertissements qui propose chaque année, un programme pour les aînés mais à des prix tellement plus élevés que ceux du Manège, ce dont les abonnés se plaignent évidemment. J'entends bien que le Manège prépare Mons 2015 et en particulier des salles du Manège de Sury pour les technologies numériques et les étudiants du Conservatoire qui pourront y répéter. Mais, je souhaiterais qu'il y ait plus de vases communicants avec Mons-Divertissements. Il ne faut pas que cette asbl disparaisse, elle est vraiment précieuse pour les aînés qui peuvent garder ainsi un contact avec la culture même si ce n'est pas celle prônée par le Manège. Merci bien.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme MERCIER, M. SAKAS une petite information à donner.

M. Achile SAKAS, Echevin : Mme MERCIER, ici simplement il vous est proposé d'accepter l'accord de principe pour l'acquisition. Donc, en ce qui concerne le Manège, ce que vous venez de demander, je ne sais pas vous répondre. C'est plus pour la culture, ici c'est l'accord de principe pour l'acquisition du Manège.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Mme MERCIER, simplement peut-être vous dire que nous avons le Directeur du Manège qui est évidemment présent dans cette salle et qui a bien entendu évidemment vos doléances et je pense que le Collège est bien attentif à Mons-Divertissements mais je vais vous céder la parole M. le Directeur.

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Merci Mme la Présidente. Je ne m'attendais pas à prendre la parole mais en tout cas je vais tenter de répondre en deux temps. Alors, concernant effectivement le Manège de Sury, il s'agit d'une opération qui vise à renforcer l'institution Manège dans son rapport avec le monde numérique, d'en faire un espace de formation, donc

pas une salle de spectacles supplémentaire. Actuellement, des négociations sont menées effectivement avec la Communauté française pour voir dans quelles mesures le Manège pourrait louer sous une forme de leasing ce bâtiment, remboursant de cette manière l'achat par la Ville de Mons de ce lieu, donc les choses évoluent bien et s'intègrent d'une manière globale, je dirai, la stratégie du Manège avec outre le Manège de Sury, Art Sonic qui fait partie du plan Convergence ainsi que le 106, rue de Nimy. Je quitte maintenant le plan purement des infrastructures et si vous le permettez, répondre également à Mme MERCIER qui, comme moi, siège je pense au Conseil d'Administration de Mons-Divertissements et je pense qu'il ne lui aura pas échappé que depuis quelques années le Manège soutient Mons-Divertissements, pas de manière aussi visible comme nombre de projets d'ailleurs que le Manège soutient, peut-être est-ce le tort du Manège de ne pas être assez, je dirai, offensif sur ce sujet-là. En tout cas, chaque mise à disposition de Mons-Divertissements, en particulier les spectacles dits « Gérard Noël » se font à titre gracieux avec du personnel Manège, avec de l'équipement Manège. Je peux vous tenir une comptabilité mais je ne suis pas comptable de tout, pour vous dire qu'effectivement le Manège est un partenaire sérieux de Mons-Divertissements, mais peut-être comme votre question est beaucoup plus large, est-ce que la programmation de Mons-Divertissements peut intégrer celle du Manège, la réponse vous la connaissez comme moi est non mais nous tenons en tout cas à accompagner Mons-Divertissements. Et nous le faisons encore et mercredi prochain, je pense, que nous avons un prochain Conseil d'Administration où vous verrez les choses se passent plutôt bien. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup M. DEL BORRELLO. Mme MERCIER, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je voudrais ajouter quelque chose, en effet, parce que, entretemps, nous avons eu une réunion, pas avec Mons-Divertissements mais où j'ai pu rencontrer Fabienne Dubreucq qui est la secrétaire de Mons-Divertissements et avec qui nous avons pu parler. Et selon elle, d'ailleurs si j'ai parlé comme ça maintenant, c'est parce que je connais bien les embarras, les difficultés que Mons-Divertissements rencontre, pour la bonne raison que les places de Mons-Divertissements sont infiniment plus chères. Mais oui, je sais bien mais c'est pour ça que cette aide demande... Mais, ils ne demandent pas, eux, que ce soit plus cher. Mais, ils doivent faire un programme qui plaise aux personnes qui s'abonnent et c'est un programme fait à partir d'opéras, d'opérettes, de chanteurs assez connus même très connus et alors, c'est sûr que ça revient très très cher et que les gens, quand je les rencontre dans la plateforme des aînés, me disent mais on voudrait bien avoir les conditions du Manège, mais pour nous c'est vraiment trop cher, puisque ça monte à certains

moments alors qu'au Manège, c'est 8 ou 11 euros, là ça peut monter jusque 30 ou 35 euros. Bon, alors, c'est quand même très difficile, d'accord mais est-ce qu'ils ne peuvent pas avoir une petite aide supplémentaire parce que Fabienne me dit...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : ... Madame MERCIER, le débat est très intéressant mais le point qui est à l'ordre du jour n'est pas celui-là évidemment, on ne va pas balayer ce que vous avez dit mais je pense qu'il faudra en rediscuter avec les instances du Manège et voir éventuellement dans le futur comment les choses peuvent s'arranger mais on ne va pas faire le débat ici, ce n'est pas sur le sujet même si celui-ci est très intéressant.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, mais j'aimais bien en parler et alors nous verrons avec M. DEL BORRELLO ce qui se passera la prochaine fois.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est une remarque que j'ai déjà faite à propos d'autres acquisitions. On crée beaucoup d'infrastructures en vue de Mons 2015 et moi je me pose la question, que va-t-il se passer en 2016 ? Parce que c'est bien d'avoir des infrastructures mais il ne faut pas que ce soit pléthorique, la Ville de Mons a une zone d'attractivité qui sans doute sera un peu étendue après 2015 mais il ne faut pas croire non plus qu'on viendra de l'autre bout du monde pour venir voir Mons et je crois qu'on multiplie les infrastructures et je crains qu'on en ait trop à partir de 2016 en matière culturelle. Déjà actuellement, évidemment, on n'est pas encore en 2015, je suis allé aux Abattoirs il y a quelques jours, il y avait 3 gardiens, il y avait 2 visiteurs. Alors, je sais bien que la culture ça coûte cher mais à multiplier les infrastructures, on risque évidemment d'avoir un gouffre, que ça coûte au-delà des moyens de la Ville de Mons. Bon, je ne veux pas être un « précheu d'misères » comme on dit dans la région mais quand même c'est une interrogation, la multiplication des infrastructures culturelles, il faudra les faire vivre après 2015 et ça ne va pas être évident. Je m'en fous, je ne serais plus au Conseil communal !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est un débat qu'on peut avoir aussi mais je pense qu'à l'heure actuelle, il manque d'espaces culturels pour toute une série d'artistes et peut-être plus des artistes amateurs aussi qui ne trouvent pas de lieux, donc je pense que certains lieux pourront également servir aussi à ces artistes qui n'ont pas la possibilité parfois d'exposer ou de montrer la réalisation de leur travail. Alors, je reviens à l'ordre du jour qui concernait le Manège de Sury, donc le point 24 bis.

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

25° Objet : Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon, de la sépulture affichée le 3 mars 2010. Inhumations Mesvin

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

26° Objet : Résiliation de 21 actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées en juillet 2009. Inhumations Mons

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

27° Objet : Résiliation de 17 actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées en juillet 2009. Inhumations Mons

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

28° Objet : Approbation du programme Coordination Locale pour l'Enfance 2011.2016. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

Entrée de M. LECOCQ = 37 présents

29° Objet : Acquisition de matériel spécialisé pour le service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.766.193.00.JP

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

30° Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique. Modification du portable et complément de commande. 3e/4° E/2011.835.236.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

31° Objet : Marché conjoint Ville/CPAS – Acquisition de matériel informatique. Modification du portable. 3e/4° E/2011/Informatique JP

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

32° Objet : Service Voirie - Acquisition de bacs de chargement pour grue – Lot 1 : lame pour tracto JCB. Augmentation des quantités à commander. 3e/4° E/2010.421.044.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

33° Objet : Exonération des frais de gestion communale pour le chantier « Ile aux Oiseaux » à Mons. Dossiers AB19421 - AB19456. Bureau Études Voirie – A/8449/CDP/C/3/148-151

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

34° Objet : Piscine de Cuesmes – Travaux de reconditionnement intérieur. Introduction du dossier à la Région Wallonne pour obtention des subsides. 3e/1° E/2010.SUB.764.180.00/LF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Au niveau des travaux à la piscine de Cuesmes, quand on fermera la piscine de Cuesmes, étant donné les projets de travaux, parce que pour l'instant, elle reste une des seules alternatives au niveau centre aquatique du Grand Large qui est, on

s'en réjouit, une très bonne attraction et elle bénéficie d'ailleurs d'une excellente fréquentation. La piscine de Cuesmes cependant reste, pour de nombreux montois, une piscine de taille moyenne, permettant d'y nager quelques longueurs en toute tranquillité, à des prix démocratiques, à la séance, pour des écoles qui ont des budgets limités, puisqu'elles nous ont fait part qu'il était impossible financièrement de payer les bus et les surcoûts pour aller à la piscine du Grand Large, aux clubs comme les Castors ou le Grand Bleu, y donner des cours d'entraînements. Alors, avez-vous des informations pour qu'on puisse, je dirai, statuer à ce sujet d'autant plus que la piscine de Flénu, pour l'instant, est fermée et a-t-on des informations sur la piscine de l'avenue Jean d'Avesnes ou va-t-elle fermer définitivement ? Cela n'appelle pas une réponse immédiate compte tenu des différentes questions mais ce serait utile de faire un point sur les piscines. Merci.

Sortie de M. SAKAS = 36 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Notre Echevin des Sports, qui est certainement plus au fait vient de quitter la séance mais je vais céder la parole à M. DARVILLE qui va se jeter à l'eau, en tout cas pour le point qui est inscrit à l'ordre du jour.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, nous aussi, nous accordons toute l'importance voulue à la piscine de Cuesmes, c'est pour ça que déjà depuis l'année passée, nous avons entamé toute une série de travaux de rénovation. Aussi bien pour les nageurs que pour le personnel parce que le personnel était très mal installé, le réfectoire juxtaposait les toilettes, c'était tout simplement inadmissible, donc nous avons décidé, après une visite sur place avec l'Echevin des Sports, de réaliser toute une série de travaux. Ici, le montant des différents travaux commençait à s'élever donc nous avons rencontré les dirigeants d'Infrasport et nous avons décidé de rassembler l'ensemble de ces travaux dans une seule demande, ils ont l'enveloppe budgétaire disponible et ils sont en attente aujourd'hui de notre dossier pour rénover complètement cette piscine qui, comme vous l'avez souligné, reste accessible à des prix très démocratiques. Pour ce qui est de la piscine de Flénu, nous l'avons déjà signalé, elle est définitivement condamnée, il n'y a vraiment plus moyen de remettre en état les installations sauf si on développe des budgets colossaux, de mémoire, comme ça, nous en étions pas loin de 5 millions d'euros pour rénover l'ensemble des installations. Nous avons aujourd'hui entré un dossier à Infrasport pour réhabiliter la piscine de Flénu en équipements sportifs, en salle multisports et pour ce qui est de Jean d'Avesnes, ce que j'en sais aujourd'hui, il y aurait un promoteur privé qui s'intéresse à cette piscine. Voilà tout ce que nous savons au sujet des piscines aujourd'hui.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin.

Entrée de M. SAKAS = 37 présents

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

35^e Objet : Acquisition de postes « radios ATEX » + programmation. Recours à l'accord-cadre « ASTRID ». Approbation de l'investissement. 3e/4^e E/2011.351.081.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

36^e Objet : Acquisition d'équipements spécifiques pour le Service de l'Électromécanique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.138.032.00 CD

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

37^e Objet : CRSS – Remise en ordre des installations techniques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.351.072.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

38^e Objet : Réfection des trottoirs et accotements – Lot 2 : Saint-Symphorien. Approbation de l'avenant n° 3. 3e/2^e E/2009.421.078.02/SD

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

39^e Objet : Acquisition de mobiliers de bureau pour les bâtiments communaux et le Service Prévention. Approbation de l'avenant n° 1 pour le District Jemappes-Flénu. 3e/4^e E/2011/Acquisition mobiliers/CD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

40^e Objet : Acquisition d'un nouveau massicot pour le Service Imprimerie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.134.009.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

41^e Objet : Relance de la procédure pour l'acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3e/4^e E/2011.875.251.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

42^e Objet : Zones de proximité - Acquisition d'un mini compacteur. Approbation de l'addenda. 3^e/4^e E/2011.875.061.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

43^e Objet : Acquisition de mobilier scolaire pour les classes maternelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/721.115.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

44° Objet : Acquisition de mobilier scolaire pour les classes primaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.722.121.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

45° Objet : Serres de Ghlin – Réfection de serres. Avenant n° 1 – Révision de sa décision du 27/04/2010 (montant HTVA revu). 3e/1° E/2009.766.211.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

46° Objet : École des Canonniers – Travaux de reconditionnement de la conciergerie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2011.722.131.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

47° Objet : École des Arquebusiers – Traitement de la mérule. Application des articles L1222-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. 3e/1e E/2011.722.157.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

48° Objet : Acquisition d'appareils respiratoires pour le Service Incendie. Approbation de l'adhésion au marché contracté par le SPF Intérieur. 3e/4° E/2011.SUB.351.082/MM

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

49° Objet : Hôtel de Ville – Réfection de 4 lucarnes. Approbation du projet revu et accord sur la dépense. Application de l'article L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. 3e/1° E/2011.104.006.00/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous étions déjà intervenus voici près de deux ans sur les quatre lucarnes qui sont donc trilobées, je ne sais pas si elles datent de 1450, date de la construction de l'Hôtel de Ville mais on vous remercie puisque maintenant c'est fait.

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

50° Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, piétonniers, square et renouvellement de l'éclairage public au site de l'Ilot de la Caserne Léopold à Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2007.421.076.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

51° Objet : Remise en état de l'égouttage évoluant dans le site du CHU Ambroise Paré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2011.877.262.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

52° Objet : Remise en état de l'égouttage évoluant dans le site du CHU Ambroise Paré.
 Approbation du projet de convention de partenariat Ville de Mons – CHU Ambroise Paré.
 3e/2e E/2011.877.262.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 63^{ème} annexe

53° Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, de piétons et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à la rue de la Clef à Mons. Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2008.REVIT.RF703.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous profitons de la présence du Baron Duesberg pour des considérations d'ordre esthétique. Toujours ces problèmes d'éclairage, une espèce de « phallus » qui pend, recouvert d'une « capote » en fer, nous estimons que dans une ville 18^{ème}

Mme Catherine HOUDART, Echevine : ...quelle comparaison !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui, il faut le dire, c'est non seulement horrible, c'est inesthétique. J'ai encore été à la Ruelle de l'Atre, la rue de l'Atre, il y a deux jours, je suis revenu hier, on a supprimé les éclairages qui étaient à 1 m 20 que des glorieux architectes ou ingénieurs avaient trouvé bon de mettre, on a mis maintenant de l'éclairage mais qui sont des espèces de triangles noirs, à côté d'un bâtiment classé et après on nous dit qu'on va être Mons 2015 et je peux vous assurer que ma mère a été à Marche au mois de juin mais là on ne peut pas mettre un clou dans une façade sans une autorisation. Mais, quand on voit ça, on est sceptique. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, éclairez-nous sur le sujet.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je ne vais pas discuter sur les interprétations sexuelles de notre Conseiller communal, ça lui appartient mais jusqu'aujourd'hui, nos services essaient d'avoir une cohérence avec l'ensemble des éclairages. La ruelle que vous avez citée, il y avait effectivement des éclairages à 1 m 20 mais qui étaient régulièrement détériorés. Donc, nous avons bien dû mettre les éclairages hors portée du vandalisme, donc voilà. On fait quelque chose, on le détruit, on essaye de trouver une autre solution, ça ne plaît pas mais donc, les goûts et les couleurs appartiennent à chacun

ADOPTÉ à l'unanimité - 64^{ème} annexe

54° Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, de piétons et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à la rue de la Clef à Mons. Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE ». Approbation de la convention de travaux « Ville de Mons–SWDE ». 3e/2e E/2008.REVIT.RF.703.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

55^e Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public rues de la Clef et de la Halle à Mons. Approbation de l'avenant n° 1 revu à la mission d'auteur de projet. 3e/2e E/2006.930.300.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

56^e Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public rues de la Clef et de la Halle à Mons. Approbation de l'avenant n° 2 à la mission d'auteur de projet. 3e/2e E/2006.930.300.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

57^e Objet : Acquisition d'un véhicule électrique pour le Service Voirie. Approbation de l'investissement et de l'adhésion au marché contracté par le SPW. Approbation de l'investissement. 3e/4e E/2009.136.069.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

58^e Objet : Atelier Piérart à Cuesmes – Raccordement électrique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2011.137.016.02/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est à propos des travaux, on doit installer un nouveau compteur électrique aux Ateliers Piérart. Donc, on y apprend heureusement qu'il y a de nombreux panneaux solaires photovoltaïques et on s'en réjouit. Mais alors on nous avait annoncé la vente de 14 implantations de la Ville de Mons et ce, dans le cadre d'une réorganisation de l'ensemble des services techniques vers la caserne de Ghlin. Est-ce que les Ateliers Piérart vont aussi être vendus ou pas ? Est-ce qu'on pourrait nous donner la liste des 14 propriétés vendues, parce que nous avons eu un petit mot, on a dû écrire, mais est-ce qu'on pourrait transmettre aux chefs de groupe l'ensemble des 14 propriétés qui vont être vendues ?
Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, non, les Ateliers Piérart, nous y avons fait de nombreux investissements donc ça va être une des grosses infrastructures que nous allons garder au sein du Service des Travaux donc il y aura un gros atelier Piérart, la caserne de Ghlin puis l'atelier Brisselot qui va rester pour les services techniques, pour la zone de proximité Mons-Centre le matin et l'après-midi. Quant à la liste des bâtiments qui vont être vendus, je crois que nous allons revenir avec le plan de redéploiement de la Ville de Mons, avec les nouveaux organigrammes, avec les nouvelles fonctions, les nouvelles mises en place, je crois qu'il y aura un projet complet qui sera présenté ici devant le Conseil communal et là, nous vous dirons exactement les bâtiments qui seront mis en vente. Aujourd'hui, je peux vous

dire qu'il y a eu une évaluation entre 4 millions 9 et 5 millions 9 d'euros de bâtiments qui peuvent être vendus assez rapidement, ce qui va nous permettre d'acquérir la caserne de Ghlin, sans coût pratiquement pour la Ville.

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

59^e Objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.877.261.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

60^e Objet : Adhésion à la Centrale de marchés de travaux constituée par l'IEH pour l'éclairage public. Décision de principe. MP 20110412/043/CL

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

61^e Objet : PZO 2011 – Acquisition d'un camion citerne pour le Service Incendie. Approbation de l'augmentation du prix. **SOUS RESERVE** 3e/4^e E/2011.351.079.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

62^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines – Restauration de la fontaine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE** 3e/1^e E/2011.930.294.00/BD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Toujours pour revenir et on ne fait que passer aux éclairages, si vous avez le temps, dans n'importe quel village de France, ville de France, vous avez des lanternes et des lanternes, ça s'inscrit beaucoup plus dans une ville 18^{ème} que tous les espèces d'éclairages qu'on nous met sur la Ville de Mons. Vous me direz que c'est une question de goût mais vous faites 20 km et vous verrez toutes les lanternes dans le sud de la Belgique, bon. Pour revenir maintenant à la rénovation du quartier de Messines, deux points me semblent importants. Le premier, c'est que donc on a un budget de 300.000 euros pour rénover la fameuse fontaine de la Place du Bastion Vert, peu de montois savent où est la Place du Bastion Vert, c'est donc dans le tournant de la grande voirie au coin ou à l'intersection du café de Messines. On a 120.000 euros de subsides, bon ce n'est pas une affaire qui va encore faire couler beaucoup d'eau ou 180.000 euros de subsides, donc ça va nous coûter 120.000 euros, je reviens plutôt sur la rénovation urbaine du quartier de Messines et donc du jardin ou du parc de Messines. J'ai été encore voir la semaine dernière, je trouve qu'on a réellement fait preuve d'une intelligence rare puisqu'on a mis, il y a 25 ans, des robiniers faux acacias, tous ces robiniers faux acacias étaient sur le point de mourir et qu'est-ce que nous mettons à nouveau maintenant ? Des robiniers faux acacias ! Donc, dans 15 ou 20 ans, même pas, dans

10 ans, ils vont tous mourir. Alors, moi, benêt, je croyais qu'on allait diversifier les essences, qu'on allait mettre des frênes, des hêtres, des chênes et autres et donc je fais confiance aux hommes de l'art pour ne plus mettre la même essence qui dépérit. J'ai fait le tour, ce sont les mêmes robiniers faux acacias. Alors, je ne sais pas ce qu'il faut faire mais là il y a un gros problème intellectuel, on ne replante pas des arbres qui crèvent et qui ne sont pas, je dirai, androgènes. Enfin, voilà, tout ça pour vous dire que, encore un « coup de gueule » ou de rage, je ne sais pas à qui il faut faire confiance mais voilà. Donc, on a remis des robiniers faux acacias, l'aménagement n'est pas mal mais on a remis les mêmes arbres qui vont dépérir dans 5 ans. Résultat des courses, si je suis toujours là, on va revoter un projet d'aménagement. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. HAMBYE pour ce coup de gueule, mais qui dit que ces arbres-là vont mourir ? Ils ont peut-être été malades, il y a peut-être eu quelque chose qui a fait que ces arbres sont morts. Nous aussi, nous allons mourir...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Notre Bourgmestre a concédé que les arbres étaient des êtres vivants, je lui ai dit ce ne sont pas des électeurs mais ce que je veux dire simplement, il fallait diversifier les essences, il y a des frênes, des érables, il y a aussi un arbre qui fait scandale aux hommes politiques, ce sont les platanes. Pourquoi ? Parce que leur longévité est de 3 siècles. On ne sait pas en mettre un, on peut mettre des ifs, on peut mettre des frênes, donc pourquoi replanter des arbres qui ont une durée de vie limitée à 10-15 ans ? Voilà, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Une réponse très simple. Ce projet, vous l'avez voté vous-même, ici au Conseil communal, les essences étaient reprises dans le projet, il fallait intervenir à ce moment-là. Maintenant, ils sont plantés, nous veillerons à leur état sanitaire pour qu'ils aillent un peu plus loin que 25 ans et je vous souhaite en tout cas longue vie pour que vous puissiez vous assurer de la bonne volonté de mes propos.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. En tout cas, tout le monde reconnaît que l'espace est beau.

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

63^e Objet : Aménagement d'une aire de loisirs à Cuesmes. Approbation de l'avenant n° 1
SOUS RESERVE 3e/1^e E/2007.SUB.764. 101.01/LF

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 38 présents.

64° Objet : Le BAM – Drainage du mur situé à l'arrière du bâtiment. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE**
3e/1° E/2011.771.196. 00/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vais dire qu'il n'y a aucun acharnement de ma part mais il faut avouer qu'ici vous me donnez vraiment du grain à moudre ! On ne peut évidemment pas être contre les travaux proposés vu les dégradations effarantes dues à l'humidité derrière le bâtiment, notamment. Mais, en l'absence des précisions concernant les accords avec les intervenants sur les opérations, nous sommes quand même effarés de constater qu'il faudra à la Ville encore déboursier 242.000 euros pour drainer cet espace et réfectionner le petit jardin derrière, ça continue. C'est tout ce que je peux dire et j'en suis désolée mais nous votons le point parce que c'est une nécessité absolue.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, vous voulez donner quelques informations complémentaires ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, Mme la Présidente. Comme vous, Madame PREVOT, je suis le premier désolé, surtout que c'est un dossier que j'ai récupéré et un dossier qui pose beaucoup de problèmes. Je peux vous dire, aujourd'hui, que nous passons des journées entières de discussions avec l'auteur de projet, avec les entrepreneurs pour remettre ce BAM à la hauteur de nos ambitions. Donc, il va y avoir une phase de travaux qui va consister à remettre en état toutes les imperfections que vous avez déjà signalées, donc là il y a l'auteur de projet qui va intervenir avec son assurance et l'adjudicataire des travaux qui va aussi intervenir à hauteur d'un montant qui est en train de se discuter avec les avocats. Puis, viendra une somme supplémentaire puisque, tant qu'à faire, à remettre en état une fois pour toutes ce BAM, nous allons le traiter pour qu'il puisse accueillir des collections d'envergure comme Van Gogh qui là nécessite encore des moyens techniques et des moyens de sécurité supplémentaires. Donc, nous pensons fermer en 2012 le BAM et effectuer l'ensemble de ces travaux pour clôturer, je l'espère, fin 2012, début 2013, définitivement ce problème épineux que nous essayons de gérer depuis le départ.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. M. HAMBYE, je pense que vous vouliez également dire quelque chose, je m'excuse pour tout à l'heure et puis je redonnerai la parole à Mme PREVOT.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En fait, lors de l'ouverture du BAM, j'ai tout de suite décelé un problème mais qui n'est pas dû je dirai à la création du BAM mais qui est une des conséquences, c'est-à-dire la fermeture des chemins et d'un parc puisqu'originellement, il

était possible de se promener tout autour du bâtiment. Et donc, on avait une liaison verte le long à la fois du Conservatoire et le long du Musée Jean Lescarts. Et donc, cette fermeture, de ce par cette liaison verte me semblait en contradiction avec la volonté du Collège, quelles que soient les majorités, je dirai, existantes depuis 30 ans de créer des liaisons vertes entre tous les quartiers de Mons et les entités et les ruelles de Mons. Prenons l'exemple du passage entre le quartier Rachot et la rue d'Havré, prenons la rue aux Quinettes, bref l'ensemble des rues et ruelles qui ont été faites. Alors, est-ce que le Collège peut nous confirmer même indépendamment des mesures de sécurité particulières, exceptionnelles, qu'on va reconstituer cette liaison verte entre le BAM, le Conservatoire et le Musée Jean Lescarts, avec le parc qui est derrière, parce que le parc pour l'instant, c'est le mur des lamentations. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. HAMBYE, Mme PREVOT, vous voulez peut-être ajouter quelque chose à la réponse fournie par l'Echevin des Travaux ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : La seule chose, c'est que j'aimerais bien avoir des pourcentages d'interventions des différents intervenants quand les décisions auront été prises parce que jusqu'ici, on est un peu dans le flou, tout le monde discute, bien sûr, ça devait prendre un mois, l'année dernière et on en est maintenant à 8-9 mois et vous en êtes encore dans les discussions. Je ne dis pas que ça doit être simple mais j'aimerais, quand ce sera décidé, avoir beaucoup plus de précisions que vous ne pouvez en donner maintenant quand ça sera fait.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, vous pouvez vous engager sur la demande de Mme PREVOT ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Sans aucun problème, c'est dans la plus grande transparence que je viendrai ici avec tous les dossiers sur la table et avant d'entamer les travaux, vous aurez l'opportunité de vous exprimer sur les travaux ainsi que sur l'aménagement que nous allons faire à l'arrière, nous discutons effectivement du réaménagement de ce parc et nous envisageons peut-être une zone d'attente, une zone d'accueil pour les files qui risquent de se former lorsque nous aurons des expositions de niveau international. Je suppose que vous avez déjà été voir ce genre d'expositions, les files d'attente parfois sont excessivement longues, donc nous allons peut-être créer là une zone tampon pour faire patienter.... On réfléchit à tout ça pour essayer d'avoir un fonctionnement harmonieux du BAM dans le futur.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine : je vous propose de changer notre ordre de préséance, si je puis dire et de passer à l'interpellation de M. TONDREAU, ensuite nous passerons au

huis clos, à savoir l'audition de Mme WARENGHIEN et puis nous en arriverons évidemment à l'octroi de la citoyenneté d'honneur de M. Duesberg, si celui-ci n'y voit pas d'inconvénient, puisque nous attendons la présence de notre Bourgmestre, donc c'est pour ça que je propose de changer l'ordre du jour. M. TONDREAU, je vous cède la parole.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mme la Présidente, mes chers collègues, deux accidents mortels viennent successivement et récemment d'avoir lieu sur les axes St-Symphorien - Villers et Mons - Spiennes, auxquels il s'ajoute aux mêmes endroits, des accrochages réguliers entre automobiles et des cyclistes renversés, d'ailleurs dont moi-même. Suite à cela, une pétition suscitée par la salle de fitness de St-Symphorien reprenant au moins 670 signataires, a été envoyée au MET avec copie vous adressée au début de ce mois de juin. Et, à travers cette présente intervention, j'essayerai de vous faire part des souhaits de la population concernée. Bien que ces routes relèvent de l'Administration Wallonne, il serait nécessaire que la Ville de Mons mette tout son poids auprès de celle-ci surtout pour des raisons de sécurité et que des propositions soient faites pour remédier à cette situation. Que pourraient-elles être après en avoir examiné les causes et les effets. Le développement urbanistique de l'Est de Mons sur les axes Chaussées du Roeulx, Roi Baudouin et de Beaumont, accentué par la sortie de Mons Est, débouchant sur une voirie à deux bandes, a provoqué la mutation de ces voiries rapides et campagnardes en des voiries urbaines. Regardons plus précisément le développement urbanistique de ce secteur. Entre St-Symphorien et Villers, en quelques années, 20 habitations construites, un nouveau lotissement, des zones urbanisables existantes encore à construire, auxquelles s'ajoutent de nombreuses nouvelles habitations dans le village de Villers. Entre le carrefour de la Bascule et celui de la barrière de Spiennes, là aussi, au moins 20 logements nouveaux le long de la chaussée, auxquelles s'ajoutent de nombreuses constructions existantes plus celles des rues débouchant sur le carrefour de Spiennes et le futur lotissement Thomas et Piron en cours d'aménagement avec sans doute au moins 150 logements. Bref, la circulation sur ces axes devient semblable à l'axe urbanisé Bascule - St-Symphorien où la circulation est à deux bandes, limitée à 70 à l'heure. Quelle est la vitesse actuelle sur nos deux voiries ? St-Symphorien et Villers, 50 km jusqu'à la sortie du village, puis plus rien d'indiqué jusqu'à l'entrée de Villers à nouveau 50 à l'heure, entre les deux, on peut supposer dès lors 90 à l'heure alors qu'une partie de la voirie est à trois bandes, avec dépassement dangereux et le long d'un secteur en grande partie urbanisé. Bascule - barrière de Spiennes jusqu'à la Cité de l'Enfance, 50 km à l'heure puis plus rien d'indiqué, on suppose 90 à l'heure jusqu'à la barrière de Spiennes où le carrefour est limité à 70 à l'heure bien qu'il existe plusieurs

kilomètres de zones urbanisées, la route étant en ligne droite et en bon état, avec des vitesses souvent plus élevées. Que proposer au MET pour aménager ces voiries quant à la vitesse ? Entre St-Symphorien et Villers, limitation de vitesse à 70 à l'heure. Deux exemples similaires : traversée du bois d'Havré, 70 à l'heure bien qu'il n'y ait pas d'habitations, ce qui est évident. Chaussée de Maubeuge, zone urbanisée, aussi 70 à l'heure jusqu'à la Chaussée Romaine, à hauteur de Mesvin. Entre Bascule et barrière de Spiennes, nous pourrions proposer 50 km à l'heure au lieu de 70 au carrefour de la barrière qui devient de plus en plus dangereux, 70 à l'heure le long des sections urbanisées et 90 à l'heure le long des sections campagnardes surtout la descente de cette route. Et ces nouvelles limitations devraient s'accompagner de signalisations claires, ce qui n'est pas le cas actuellement. J'ai dû moi-même parfois chercher pour voir les limitations de vitesse, si elles existaient ou pas. Cependant, ces nouvelles limitations ne suffiront pas sans doute, il y aura lieu de revoir des aménagements routiers de ces voiries. Tout d'abord, qu'envisage de faire le MET actuellement il y a des travaux, un projet existe-t-il pour l'entièreté du secteur entre St-Symphorien et Villers, qu'en est-il, que désire la Ville à ce sujet ? En plus, quelques souhaits que nous pourrions faire valoir : route à deux bandes constantes, avec dépassement possible mais limité sans accélération brutale s'il y a eu des accidents mortels surtout entre St-Symphorien et Villers, c'est le rétrécissement des trois bandes qui en deviennent deux et qui provoquent la volonté d'accélérer pour essayer de se rabattre en dépassant les voitures. A chaque arrêt de bus, des passages piétonniers sécurisés, éclairés avec des bornes de béton centrales, pistes cyclables sécurisées entre la Bascule et la barrière de Spiennes, dans ce secteur rien n'existe et tout ce secteur est en train de se développer en matière d'urbanisme. Voilà quelques propositions que la Ville pourrait suggérer à l'Administration des Routes Wallonnes, ce qui est d'ailleurs le souhait de l'ensemble des personnes qui ont signé la pétition. Nous pourrions aussi parler d'autres axes d'entrée vers Mons mais les deux évoqués aujourd'hui sont les plus dangereux et les plus urgents à corriger. Surtout en raison de l'augmentation de la circulation, d'ailleurs qu'en serait-il si, je dis bien si, le ring Est était un jour prolongé ? L'ensemble de la présente demande permettrait de rassurer la population de l'Est de Mons, j'espère dès lors pouvoir compter sur la diligence du Collège pour intervenir rapidement auprès du MET, si cela n'a déjà pas été fait et vous en remercie d'avance. Merci beaucoup de m'avoir écouté mais je crois que la sécurité n'a pas de prix. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. TONDREAU. Je pense que M. DUBOIS veut se joindre à vote interpellation, c'est exact ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, je voudrais aller dans le sens de M. TONDREAU particulièrement concernant la barrière de Spiennes, on avait rencontré il y a assez peu de temps, les habitants et donc on avait commencé à travailler sur le dossier, je suis heureux que notre collègue intervienne et d'ailleurs, mon collègue Jean-Pierre VISEUR avait posé des questions auprès du Chef de Corps de la Police de Mons-Quévy pour avoir des chiffres objectifs sur les dépassements de vitesse ou les accidents qui ont eu lieu. Et alors, je voudrais joindre à ça, la question de la Chaussée du Roeulx, la partie où on roule à 50 à l'heure à 7000 Mons où il y a eu aussi ces deux dernières années, deux morts causées par la circulation, deux femmes, une enceinte, une jeune mère de famille, c'est aussi le même problème de voirie, où la vitesse est fort dépassée.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est de la personne qui a eu un accident récemment dont vous parlez ? Vous parlez de la dame qui est enceinte ? Je tiens à vous signaler qu'elle n'est pas décédée.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui. Je m'excuse, je m'excuse....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Attention à vos propos. Si je me permets de vous répondre, c'est simplement parce que c'est une dame qui enseignait dans l'enseignement communal et donc je connais parfaitement la situation et cette personne là a eu, c'est vrai, un grave accident, le bébé est malheureusement décédé, ça c'est vrai mais ses jambes sont dans un mauvais état, elle a été opérée aux deux jambes et donc j'ai des contacts réguliers avec elle et son conjoint. Je voulais recadrer les choses.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je vous prie qu'on excuse ma méprise. Mais donc, il y a deux ans, il y a eu un autre accident sur le même tronçon où là également une dame s'est fait renverser et donc voilà. Comment faire pour faire respecter la vitesse, la question, je la laisse ouverte. Merci.

Sortie de MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme DEJARDIN = 35 présents.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : En préambule, je voulais quand même signaler que des réunions régulières ont lieu entre le SPW, le service Mobilité de la Ville, l'Echevine, la Police, le Cabinet du Bourgmestre. Evidemment, nous sommes très attentifs à cette partie en tous, la partie Est du Grand Mons et étant habitante de Villers-St-Ghislain, par définition, je peux vous assurer qu'à de nombreuses reprises, j'ai déjà interrogé le SPW et notamment pour que la traversée de Villers, toute la traversée de Villers soit mise à 50 km/heure entre autres ainsi qu'un ilot directionnel en plus et également une dalle à refaire. Voilà, nous sommes bien conscients de la problématique et il y a déjà un nombreux travail qui a été fait également par notre Bourgmestre à cet effet. Il faut noter, comme vous dites, que la chaussée Roi Baudouin

et la Chaussée de Beaumont relèvent des compétences de la Région Wallonne, ce qui parfois aussi complique les choses. Suite à l'accident mortel face au centre de Fitness à St-Symphorien sur la N90, une démarche a donc été de nouveau effectuée au SPW pour neutraliser la bande centrale à la hauteur de ce bâtiment ainsi qu'à hauteur de l'établissement Locamat situé dans la même zone. Le département régional a accepté la proposition pour créer 2 zones pour virer à gauche, sur la bande centrale. Actuellement, entre Villers-St-Ghislain et St-Symphorien, il y a possibilité d'effectuer des dépassements sur cette portion longue de +/- 1 km, sur 500 m dans un sens et 500 m dans l'autre sens. Après réalisation des 2 zones « Vire à gauche », la distance pour les dépassements sera donc réduite. Des travaux de réfection de voirie vont être réalisés entre Villers-St-Ghislain et St-Symphorien. Des dalles de béton seront réparées et remplacées par du tarmac, fin des travaux prévue avant la fin 2011, il y a notamment, pour le moment, des travaux de réfection d'une dalle au niveau de St-Symphorien. Le SPW souhaite d'abord faire effectuer ces travaux de réparation avant les marquages routiers. Il est à préciser que, avant l'accident, les marquages routiers étaient effacés. Depuis, ils ont fort heureusement été repeints, ce qui améliore substantiellement la sécurité routière. Le long de la Nationale 90, il y a également une piste cyclable hors chaussée sauf dans la traversée de St-Symphorien. Souvent, nos services interviennent face au centre du body design pour dégager les voitures garées sur la piste cyclable. Les choses semblent maintenant réglées. Sur le réseau régional, l'appréciation des limitations des vitesses s'articule comme suit :

- En agglomération = 50 km/h ;
- En zone péri urbaine = 70 km/h ;
- Hors zone urbanisée = 90 km/h, si des habitations existent, il est tenu compte de leur implantation et du recul par rapport à la chaussée.

Par rapport à cette norme régionale, la limitation des vitesses est donc correctement appliquée tant sur la N90 que sur la Nationale 40, la Chaussée de Beaumont, par rapport à ces applications. Les signaux F1 et F3 - agglomération - sont bien posés et visibles. Les signaux C43, qui représentent en fait la limitation de vitesse, à savoir 70 km/h ou 50 km/h sont aussi bien posés. Quand il n'y a pas de signaux routiers, la vitesse est autorisée à 90 km/h sur base du Code de la Route. Il n'y a pas lieu de rappeler cette vitesse car il s'agit d'une disposition légale que tout conducteur doit connaître. L'appréciation sur le caractère péri urbain de certaines zones pourrait être discutable sur base de comparaisons sur la Nationale 6, la Chaussée de Maubeuge, par rapport à la Nationale 40, la Chaussée de Beaumont, aux abords notamment de la Cité de l'Enfance.

Par rapport à votre interpellation, le Bourgmestre sollicitera le SPW sur les limitations de vitesse de 70 km/h à appliquer sur la Chaussée de Binche entre St-Symphorien et Villers-St-Ghislain, sur les limitations de vitesse à imposer à la Chaussée de Beaumont entre la Résidence du Bois Lâ Haut et la rue des collines, sur la création de passages piétons aux arrêts de bus. J'attire toutefois votre attention sur le fait que le SPW refuse habituellement la réalisation de tels passages sur des voiries où la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h et ce, dans un souci de sécurité. Nous interpellerons également sur la création de pistes cyclables sur la Chaussée de Beaumont. Il existe en effet un espace macadamisé permettant un tel aménagement. Je ne manquerai pas évidemment de revenir vers vous pour la continuité de ce projet qui nous tient tout particulièrement à cœur. Merci beaucoup.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci Mme la Présidente, je ne manquerai pas de suivre ce dossier pour faire en sorte que cela se réalise.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Alors, si vous le voulez bien, maintenant, nous allons passer au huis clos avec l'audition. Je remercie les services techniques, le public, l'huissier en chef.

La séance à huis clos s'ouvre avec 35 présents

Sont absents : M. Elio DI RUPO.

MM. MILLER, ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, JOB, HOCQUET, M. BRESART, Mme DEJARDIN

1er Objet : Personnel administratif. Audition d'une employée d'administration. GRH H/PA/4476

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
66° Objet : ASBL « Communauté Urbaine de Mons ». Désignation des représentants de la Ville. Secrétariat Sec.com JYD

ADOPTE - 76^{ème} annexe

67° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Prorogation du congé pour mission d'intérêt général octroyé à un Chef de bureau administratif. GRH/SH/11289

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Modification de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4630

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Modification de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/3290

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Modification de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12247

ADOPTE - 80^{ème} annexe

68^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier non qualifié. GRH/SH/18339

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration APE dans le cadre de l'assistance médicale. GRH SH/12103

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Octroi de deux congés parentaux dans le cadre d'interruptions de carrière à une employée d'administration. GRH/SH/17923

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
69^e Objet : MARIBEL SOCIAL. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une graduée en sciences juridiques définitive « Maribel Social ». GRH/SH/17168

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
70^e Objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation du montant de la pension de survie à allouer au conjoint survivant d'une ancienne infirmière graduée (accoucheuse) du CPAS. GRH 4153

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
71^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/12051

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

72^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/1

ADOPTE - 87^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
73^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/2

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
74^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/3

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
75^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/4

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
76^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/5

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
77^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/6

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
78^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/7

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
79^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/8

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
80^e Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/9

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

81° Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/10

ADOPTE - 96^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
82° Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/11

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
83° Objet : Personnel administratif. Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration.
GRH/HH/PA/NOM/12

ADOPTE - 98^{ème} annexe

84° Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Promotion d'un caporal pompier professionnel au grade de sergent. SI 28GEN promo emploi sergent

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
e) Constitution d'une réserve de promotion au grade d'adjudant pompier professionnel. SI/GRH 28 GEN

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Promotion d'un Premier sergent pompier professionnel au grade d'adjudant. SI 28GEN vacance emploi adjudant 2011

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un sapeur-pompier professionnel. SI 11449

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Nomination définitive de trois sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs stagiaires. SI 85112407382-85112407383-85112407384

ADOPTE - 103-104-105^{ème} annexes

85° Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e
3918/3332(2)/3804/3772/3741(2)

ADOPTE - de la 106 à la 112^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles. 8e/1e 3034/3314

ADOPTE - 113 et 114^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Modification de la délibération du 28/04/11 portant sur la nomination à titre définitif à temps plein d'une maîtresse de psychomotricité organique à dater du 01/04/2011. 8e/1^e 3367

ADOPTE - 115^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Demande de mi-temps médical d'institutrices maternelles. 8e/1e 7552/3805

ADOPTE - 116 et 117^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3741/3737/3909

ADOPTE - 118-119-120^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Mise à la pension prématurée d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 7278

ADOPTE - 121^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Désignation d'une maîtresse de psychomotricité organique à dater du 06/04/2011 .
8e/1^e 3919

ADOPTE - 122^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.
8e/1^e 3921/3905/3894/3823/3818/3922/3923/3869/3924/3744

ADOPTE - de la 123 à la 132^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8e/1^e 3028

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. 8e/1^e 3914(2)/3920

ADOPTE - 134-135-136^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion islamique. 8e/1^e 3920

ADOPTE - 137^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

l) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV à un maître spécial de religion islamique définitif. 8e/1^e 7635

ADOPTE - 138^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

m) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7508

ADOPTE - 139^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

n) Octroi d'un détachement en qualité de coordinatrice pédagogique à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7119

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

o) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à un instituteur primaire définitif. 8e/1^e 3373

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

p) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 6777

ADOPTE - 142^{ème} annexe

86^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7602

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7595

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

87^e Objet : SA MONS-RÉNOVATION – Démission de 3 Administrateurs au Conseil d'Administration – Désignation des 3 remplaçants. Approbation. Gestion f. C/Mons-Rénovation

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Entrée de M. DI RUPO et M. BRESART = 37 présents.

La séance publique est rouverte avec 37 présents.

Sont absents : MM. MILLER, ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, JOB, HOCQUET, DEJARDIN.

65° Objet : Octroi de la citoyenneté d'honneur. Proposition. Rel.Ext.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Voilà, ceci nous permet, après avoir clôturé le Conseil communal, passer à un moment d'une extrême importance, peut-être le mieux c'est que je puisse vous demander M. Duesberg de venir ici, je resterai de ce côté-ci de la table, simplement pour pouvoir disposer du micro. D'abord, cher Monsieur Duesberg, Monsieur le Baron, permettez-moi de vous dire Cher Monsieur Duesberg, je vais expliquer pourquoi, mes chers collègues du Conseil communal, Mesdames, Messieurs, dans une publication récente de l'hebdomadaire Le Vif/L'Express qui consacrait d'ailleurs un important dossier intitulé : nos 25 musées coups de cœur, un seul musée montois y figurait, c'était celui des Arts décoratifs François Duesberg. Oserais-je dire c'est tout sauf un hasard. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une consécration mais bien d'une confirmation, celle qui place ce lieu culturel unique dans le cercle fermé des musées de prestige. Dans cette logique, il a semblé légitime au Conseil communal, de vous mettre à l'honneur et permettez-moi d'y associer votre épouse, qui comme vous, s'est investie corps et âme dans votre œuvre, une œuvre d'ailleurs d'une vie et d'une grande intelligence et vous vous investissez encore aujourd'hui, d'une manière tout à fait remarquable et remarquée. Alors, Monsieur le Baron et vous transmettez à Madame la Baronne nos plus chaleureuses salutations, quelques mots sur vous sans entrer trop dans le détail mais comme il est rare que nous puissions honorer comme nous le faisons une personnalité, je reviens un peu à votre naissance puisque je vois et je comprends mieux maintenant pourquoi le cours de l'histoire vous y reconduit de temps en temps, en fait vous êtes né à Liège. Vous êtes né à Liège en 1934 et vous avez cette ouverture d'esprit international, la preuve, vous êtes venu jusqu'à Mons....

M. le Baron Duesberg : avec la rigueur en plus !

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : La rigueur en plus. Donc, vous êtes né à Liège, vous êtes docteur en droit, vous entamez votre vie professionnelle comme juriste dans une entreprise d'assurance là aussi, quand j'ai lu la note, j'ai mieux compris comment de temps en temps, vous serriez les boulons de quelques textes là, c'était votre passé de juriste. Très tôt, me dit la note, vous vous intéressez aux pendules de prestige et votre

première pièce acquise daterait de 1964. La première pièce acquise en 1964, la note dit toujours que déjà à l'époque, vous étiez un perfectionniste et que vous apprenez d'ailleurs à Bruxelles, que tous les jours avant d'aller travailler, tous les secrets des mécanismes et des rouages de ces œuvres d'art auprès d'un vieil horloger qui était installé au Sablon. Et cette passion vous nourrit encore aujourd'hui, c'est le moins que l'on puisse dire. De son côté, votre épouse a commencé aussi à collectionner et elle a collectionné l'orfèvrerie et l'art de la table. Et au fil des années et du temps, la collection de pendules s'étoffe de quelque 200 pièces, les unes plus exceptionnelles que les autres et nous sommes au début des années 90. Votre couple est alors à la recherche d'un musée pour y exposer vos objets d'exception en permanence et les faire découvrir au grand public et je me souviens de nos rencontres de jadis, j'en ai un souvenir précis et je dis toujours aux uns et aux autres parfois...

M. le Baron Duesberg : que vous ne regrettez pas votre décision !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez compris ! J'allais le dire mais je n'ai pas eu le temps de le dire, mais bon. Alors, donc, je ne regrette pas, loin s'en faut et ce sera dans l'ancien bâtiment de la Banque Nationale qui est situé dans un magnifique endroit, vous venez d'ailleurs de bénéficier d'une rénovation remarquable à côté de chez vous, ce n'est pas mal, une rénovation honorable, ce n'est déjà pas mal par les temps qui courent, si je pouvais faire un budget sombre et honorable, ce ne serait pas si mal que ça. Mais bon, donc je reviens au discours, ce sera l'ancien bâtiment de la Banque Nationale situé en face de la Collégiale Ste-Waudru qui servira d'écrin de votre prestigieuse collection privée et la Ville de Mons met ce lieu à votre disposition et vous en faites d'ailleurs don, vous faites don d'une grande partie de votre collection, précieuse collection à la Ville et une convention est signée d'ailleurs en 1993. Le musée ouvre ses portes le 21 septembre 1994 alors ici on dit « le maître des lieux », donc c'est vous bien entendu, on dit vous recevez vous-même vos visiteurs, ça j'en ai été témoin, passionné, intarissable, débordant d'énergie, d'ailleurs vous devez générer, ce n'est pas dans la note, de la dopamine, sur le plan médical mais ça c'est un médecin qui peut l'expliquer et à mon avis, je ne sais pas ce que vous avez comme secret mais ça marche. En tout cas, débordant d'énergie et de vivacité, vous transmettez votre enthousiasme et vous n'êtes jamais avare de détails de l'histoire de chacune de vos œuvres. Il est vrai qu'on ne peut que s'émerveiller face à la qualité remarquable et l'état irréprochable de chaque objet. Ainsi, on me dit quelque 300 pendules à sujets exotiques, réalisées entre 1795 et 1815, une collection d'art de la table qui englobe des porcelaines et des faïences

rares ainsi que des centaines de bijoux précieux, d'objets insolites, forment un ensemble véritablement unique au monde.

M. le Baron Duesberg : et les orfèvreries montoises, exceptionnelles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les orfèvreries montoises. Alors, là, le fruit de dizaines d'années de passion et d'un travail d'orfèvre colossal qui est le résultat, qui est en fait le musée que vous dirigez, que vous possédez aujourd'hui et c'est un travail sans relâche. Alors, M. le Baron, la Ville de Mons peut être fière et je n'ai pas besoin de mon texte mais je vais vous le dire comme je le pense, peut être fière de compter en ses murs un tel joyau, un musée de notoriété mondiale. Vous êtes indiscutablement un de nos meilleurs ambassadeurs sur le plan international, dire que vous êtes un homme facile, ce serait un peu discourtois mais c'est la preuve...

M. le Baron Duesberg : heureusement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, heureusement, avec certains, heureusement. Donc, une chose est certaine, c'est qu'on ne vous a jamais pris à défaut, vous êtes réellement un de nos meilleurs ambassadeurs et ce n'est pas par distraction que deux étoiles aient été accordées au musée au guide Michelin, qui est une référence indiscutable. Ce que je voulais vous dire avant de revenir sur la distinction rare que nous octroyons, rarissime, je voudrais vous dire ceci : le Conseil communal vous remet et remet à votre épouse, ce titre que je répète est rare, de citoyen d'honneur de la Ville, nous le faisons pour plusieurs raisons. D'abord, pour ce que vous êtes, pour ce que vous avez fait et pour le fait aussi qu'à un moment donné de votre existence, avec votre propre collection, c'est-à-dire le fruit de votre intelligence, de votre passion, de votre argent, vous êtes venu dans cette Ville de Mons et vous avez, bien entendu, pu bénéficier de l'un ou l'autre élément, mais quelques soient les éléments qu'on met à votre disposition, rien n'eût existé s'il n'y avait pas derrière le génie que vous portez en vous et celui de votre épouse. Et la Ville de Mons espère que non seulement en vous octroyant cette distinction, elle vous témoigne de sa reconnaissance...

M. le Baron Duesberg : il n'est jamais trop tard !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'est jamais trop tard, bon. Mais je vais continuer et j'espère ...

M. le Baron Duesberg : c'est une décision courageuse en plus et qui ne convainc pas tout le monde, mais ça c'est mon problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La grande majorité, il y a de l'enthousiasme.... Ceux qui vous connaissent, de l'enthousiasme et ceux qui ne vous connaissent pas, ils vont

apprendre à vous connaître. Alors, je tenais aussi à dire, qu'à travers cet acte du Conseil communal, on espère que d'autres comme vous, pourraient venir nous rejoindre et dans la perspective, nous sommes capitale européenne de la culture, on a bien entendu besoin de l'imagination sous toutes ses formes, de moyens financiers, d'autorité publique, de gens de toutes natures, mais on a besoin aussi de personnalités inventives, créatives, qui partant d'une passion, construisent des éléments remarquables et peuvent en faire bénéficier la collectivité, l'ensemble des citoyens. Et donc,

M. le Baron Duesberg : ce dont vous ne profitez pas assez. Qu'il faut mieux exploiter...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je sais, mais vous parlez, vous en général ou bien votre Bourgmestre qui devrait venir plus souvent ? Parce que...

M. le Baron Duesberg : Non, un soutien unanime comme celui que vous avez encouragé grâce à ce travail.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah ! Et bien je vais donc me permettre de vous décerner ce titre de citoyen d'honneur de la Ville de Mons, vous savez que ça a été très très rarement le cas et je dois vous dire que c'est pour nous vraiment un plaisir, un plaisir très largement partagé, on vous souhaite non seulement longue vie, santé mais de continuer. Et sachez vraiment que vous êtes à Mons une personnalité, non seulement ...

M. le Baron Duesberg : atypique...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : atypique, ça oui, mais bon, si vous n'étiez pas atypique, vous ne seriez pas devant moi, donc, alors une personnalité qui amène beaucoup. Parce que le sens de votre collection, l'histoire qu'il y a derrière, votre enthousiasme, la richesse, la valeur ajoutée que cela apporte, ce sont des éléments remarquables pour une Ville comme la nôtre. Pour toutes ces raisons, je me permets de vous remettre, mais je vais faire le tour... de vous remettre cette médaille. Je cède la parole à M. TONDREAU qui souhaite également dire quelques mots.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. Duesberg, voilà, je voulais simplement dire ceci, permettez-moi de me joindre à cet hommage, sans trop répéter bien sûr le discours de notre Bourgmestre car nous nous connaissons. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision d'octroi de citoyenneté d'honneur de la Ville de Mons à M. Duesberg car je crois, pour vous, c'est une reconnaissance de tout le travail que vous avez effectué depuis de nombreuses années, la passion que vous avez eue de construire cette collection, d'assumer la fonction parfois pas facile de conservateur et surtout, d'avoir choisi Mons pour vous y installer avec tous vos trésors. Ce musée est reconnu comme extraordinaire dans toute l'Europe. Votre caractère fort est connu et reconnu

mais il est au service de votre passion éclairée. Vous aimez le travail précis et minutieux de l'horlogerie, c'est vraiment votre passion. Vous admirez l'esthétisme de l'orfèvrerie de nombreux artisans du 18^{ème} notamment montois. Un souhait que la Ville pourrait peut-être réaliser et qui est certainement le vôtre : faire mieux connaître ce musée exceptionnel aux montois qui l'ignorent parfois, sans le connaître et notamment la jeunesse. Dès lors, pourquoi ne pas organiser avec la Ville, des visites scolaires des écoles montoises, qui permettraient aux jeunes montois, d'apprécier leur patrimoine et les artisans qui l'ont façonné. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, pour pouvoir continuer à discuter d'une manière constructive et conviviale, je vous invite à partager un verre vraiment de reconnaissance à votre égard et le verre est servi à la Salle des Portraits, à quelques mètres, merci infiniment.

Remerciements de M. Duesberg.

ADOPTE à l'unanimité - 146^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux de la réunion du 24 mai 2011. Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal adjt,

L'Echevine-Présidente,

Ph. LIBIEZ.

C. HOUDART.

=====